

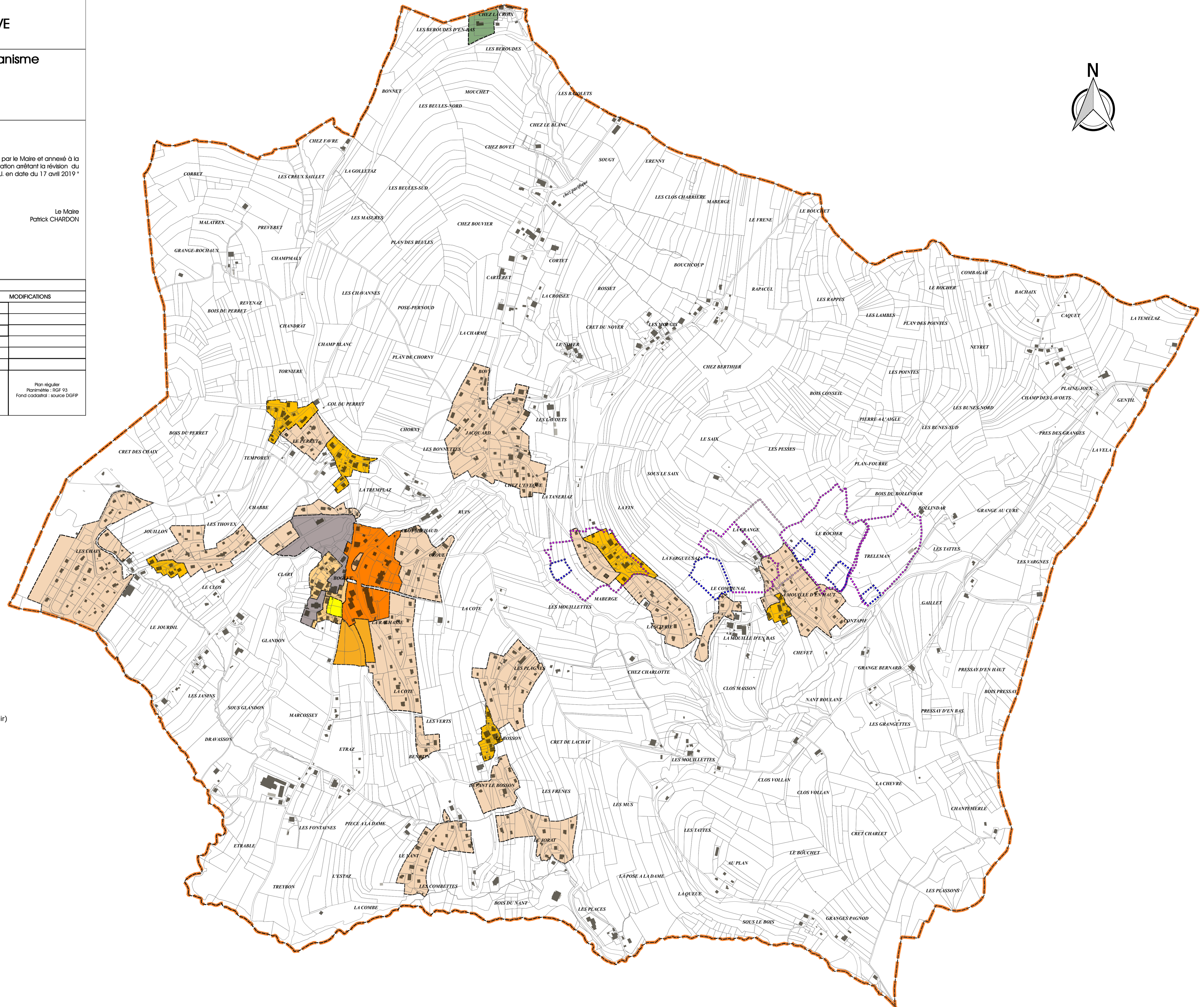
* Droit de préemption urbain instauré sur l'ensemble des zones U et AU par délibération en date du 17 avril 2019 *

* Certifié conforme par le Maire et annexé à la présente délibération arrêtant la révision du PLU. en date du 17 avril 2019 *

Le Maire
Patrick CHARDON

Le Maire
Patrick CHARDON

| N° DE PIECE : | PROCEDURE | |
|--|---|--|
| | REVISIONS | MODIFICATIONS |
| ECHELLE : 1/5000 | | |
| Avril 2019 | | |
| CONCEPTION Muriel CONORD-CARDE Christophe DEVOUASSOUX Architecte Urbaniste-Juriste 256, Chemin du Perrey PASSY | CARTOGRAPHIE Cabinet ARPENTAGE GEOMETRE-EXPERT 165, Rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS | Plan régulier Planimétrie : RGF 93 Fond cadastral : source DGFIP |



- Légende**
- Périmètre des zones à risque d'exposition au plomb
 - Périmètre de captage immédiat
 - Périmètre de captage rapproché
 - Périmètre de captage éloigné
 - Ua : Urbanisation dense Centre Ville
 - Ua1 : Secteur de mixité fonctionnelle
 - Uah : Urbanisation ancienne, Centre Village (Permis de Démolir)
 - Uc : Habitat individuel
 - Uch : Urbanisation Centre Hameau (Permis de démolir)
 - Ue : Equipements et Services Publics
 - Ux : Secteur artisanal
 - AU : Zone d'Urbanisation future
 - AUa : Zone d'urbanisation en habitat collectif